

+ Ateliers
Découverte imprimante 3D
MERCREDI 10 DÉCEMBRE DE 14H30 À 16H30
MERCREDI 23 DÉCEMBRE DE 14H30 à 16H30
Mairie de Pronleroy

ATELIER DESTINÉ AUX ADOLESCENTS
PLACES LIMITÉES

Inscrivez vous auprès de Camille :
+ 06 67 69 47 36
c.burgalat@cc-plateaupicard.fr

MARCHÉ DE NOËL
APE LES ENFANTS D'ABORD
SAMEDI 20 DÉCEMBRE - DE 10H À 19H
SALLE DES FÊTES DE LA NEUVILLE ROY

DE 14 H À 18 H,
VIENS FAIRE UNE PHOTO
AVEC MOI ET REPARS
AVEC TON CHOCOLAT!

TOMBOLA
DESSIN DE NOËL
MAQUILLAGE DE NOËL
VENTE DE JACINTHES
ARTISANS LOCAUX
CRÊPES DES LUTINS
TARTIFLETTE DE LA MÈRE NOËL
VIN CHAUD

APE LES ENFANTS D'ABORD
RPC LES HIRONDELLES

Lettre d'INFOS
Site : www.pronleroy.com

DÉCEMBRE 2025
PERMANENCES

187 mairiedepronleroy@gmail.com Tél: 03 44 51 74 03 Mardi 17h à 18h à partir de Mars 2025

JOYEUX NOËL

COLLECTE des SAPINS DE NOËL

Mardi 13 Janvier

En porte à porte

A compter du **7 Décembre** il n'y aura plus de livraison systématique de pain.

La livraison pourra se faire uniquement

Sur demande directement par QR code ou par téléphone

06 31 55 17 43

Message aux ENFANTS

Le Père Noël installera sa boîte aux lettres sous L'abri bus sur la place du village dès le : **1er Décembre**

Prépare ta liste, écris tes mots les plus gentils, fais tes plus beaux dessins

Surtout !! Inscris ton nom et ton adresse.

Le Père Noël a promis de répondre à chacun !!

Cette année, PRONLEROY réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir : **du 15 Janvier au 14 Février 2026**

Comment ça se passe

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !



Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 17 Janvier 2026

Contactez la commune : **03 44 51 74 03** ou mairiepronleroy@gmail.com

Alain TANTOT sera l'agent recenseur de la Commune

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc..

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. Identifier **les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

le-recensement-et-moi.fr

Pour toute information concernant ce recensement, veuillez contacter **la Mairie**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.